

	DOMMAGES	BR	Signalé en fin de location ? Si oui, veuillez l'indiquer d'une croix
CARROSSERIE	Aile avant/arrière enfoncée (sup. à une pièce de 1€)	450€	
	Aile avant/arrière éraflée (véhicule 5 portes) : chaque élément	350€	
	Bas de caisse enfoncée ne nécessitant pas le remplacement de la pièce	550€	
	Bas de caisse enfoncée nécessitant le remplacement de la pièce	850€	
	Calandre cassée/déchirée	350€	
	Calandre éraflée/ léger enfoncement	200€	
	Capot enfoncé	450€	
	Capot éraflé	250€	
	Rayures (3 rayures sup. à 10cm)	200€	
	Impact sur véhicule sans éclat de peinture (pièce de 20 centimes)	250€	
	Pare choc enfoncé	570€	
	Pare choc éraflé/ déboîté sur le côté	350€	
	Pavillon (toit) enfoncé	700€	
	Pavillon (toit) éraflé	290€	
	Porte pliée (unité)	850€	
	Porte enfoncée (unité)	850€	
	Porte éraflée (unité)	300€	
	Poignée de porte complète	250€	
	Serrure de porte (barillet, la paire)	250€	
	Plaque d'immatriculation accidentée (la paire)	55€	
	Jante acier (unité)	50€	
	Jante aluminium (unité)	90€	
	Antenne	40€	
	Enjoliveur endommagé ou perdu	70€	
	Essuie-glace balai (la paire)	80€	
	Essuie-glace complet (la paire)	170€	
VITRAGE ET ÉCLAIRAGE	Bloc rétroviseur extérieur complet (unité)	230€	
	Phare avant (bloc feu(unité))	280€	
	Feu arrière (bloc feu(unité))	280€	
	Feu d'aile (répétiteur(unité))	80€	
	Feu antibrouillard, feu de jour (led (unité))	150€	
	Catadioptr (feu réfléchisseur de pare-choc(unité))	90€	
INTÉRIEUR DU VÉHICULE	Boîte à gants (cassée, brûlures de cigarettes...)	170€	
	Ceinture de sécurité endommagée (unité)	120€	
	Garniture de porte, de pavillon (unité)	120€	
		130€	
	Housse de sièges endommagées (brûlures de cigarettes ...)	200€	
	Pare-soleil	70€	
	Radio	250€	
	Tableau de bord (coupure ou brûlure)	1000€	
	Volant endommagé/coupure/brûlure de cigarettes	280€	
	Klaxon	320€	
	Rétroviseur intérieur	280€	
	Revêtement plafond	290€	
	Pommeau de vitesse	80€	
	Allume-cigare	80€	
AUTRES FRAIS	Erreur de carburant	2500€	
	Double-clé	290€	
	Véhicule sale intérieur	50€	
	Véhicule sale extérieur	50€	
	Carburant manquant (plein ou ajustement)	90€	
	Contravention	Néant	
	Frais de dossier pour sinistre	80€	

Signature du Loueur précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Signature du Locataire précédé de la mention « Lu et Approuvé »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE VÉHICULE

RTR LOCATION

Boulevard de Roujol, 97131
PETIT-CANAL
Téléphone : 0691271627

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) définissent les modalités de mise à disposition de véhicules par la société **RTR LOCATION** (ci-après « le Loueur ») au profit du client (ci-après « le Locataire »).

Toute signature du contrat vaut acceptation sans réserve des présentes conditions.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LOCATION

Le Locataire et les conducteurs autorisés doivent :

- Être âgés d'au moins 21 ans (25 ans selon catégorie)
- Être titulaires d'un permis valide depuis au moins 2 ans
- Présenter les originaux des documents (permis + pièce d'identité)
- Disposer d'une carte bancaire à leur nom

Le Loueur se réserve le droit de refuser toute location.

ARTICLE 3 – MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE

Le véhicule est remis :

- En bon état de fonctionnement
- Propre et avec ses équipements
- Avec un état des lieux contradictoire signé

Le Locataire reconnaît le véhicule conforme à la prise en charge.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LOCATION

La durée est fixée au contrat.

Tout retard entraîne :

- Facturation d'une journée supplémentaire entamée
- Pénalités éventuelles

ARTICLE 5 – TARIFS ET PAIEMENT

Les tarifs comprennent :

- La location du véhicule
- L'assurance de base
- Le kilométrage selon formule

Le paiement est exigé au départ.

ARTICLE 6 – DÉPÔT DE GARANTIE (CAUTION)

Une caution de **850 €** est exigée sous forme d'**empreinte bancaire** (pré-autorisation).

Elle couvre :

- Dommages matériels
- Franchise d'assurance
- Carburant manquant
- Retard ou non-respect du contrat
- Frais administratifs

Restitution :

La caution est **libérée sous 24 heures** après restitution du véhicule, sous réserve :

- D'absence de dommage
- De conformité de l'état du véhicule

ARTICLE 7 – ASSURANCE ET FRANCHISE

Le véhicule est assuré tous risques avec une **franchise de 1200 €**.

En cas de sinistre responsable ou sans tiers identifié, le Locataire reste redevable de cette franchise.

Exclusions :

- Alcool / stupéfiants
- Conducteur non autorisé
- Faute grave ou négligence

ARTICLE 8 – UTILISATION DU VÉHICULE

Le Locataire s'engage à :

- Respecter le Code de la route
- Utiliser le véhicule avec prudence
- Ne pas sous-louer
- Ne pas participer à des courses

ARTICLE 9 – CARBURANT

Le véhicule doit être restitué avec le même niveau de carburant.

À défaut, des frais seront facturés + 10€ DE FRAIS DE SERVICES

ARTICLE 10 – PNEUMATIQUES (CREVAISON)

Les pneumatiques sont sous la responsabilité du Locataire.

En cas de crevaison :

- Réparation à la charge du Locataire : **30 € à 50 €**
- Remplacement si irréparable : **100 € à 250 €**

Tout dommage lié à :

- Choc
- Mauvaise utilisation
- Conduite hors route

sera facturé intégralement.

ARTICLE 11 – RESTITUTION

Le véhicule doit être restitué :

- À la date prévue
- Dans le même état qu'au départ
- Avec tous les équipements

À défaut, des frais seront facturés.

ARTICLE 12 – INFRACTIONS ET AMENDES

Le Locataire est responsable des infractions commises.

RTR LOCATION pourra :

- Transmettre les coordonnées aux autorités
- Facturer des frais de gestion

ARTICLE 13 – ASSISTANCE

En cas de panne ou problème :

☎ **0691271627**

Aucune réparation sans accord préalable.

ARTICLE 14 – ANNULATION

- Plus de 48h : remboursement possible
- Moins de 48h : frais retenus (30%)

ARTICLE 15 – RESPONSABILITÉ

RTR LOCATION décline toute responsabilité pour :

- Objets personnels
- Cas de force majeure

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE

Contrat soumis au droit français.

Tribunaux compétents : Guadeloupe.

Fait à Petit-Canal

Le :

Signature du Locataire :

Signature RTR LOCATION :